

Déconfinement - Acte 3

ARTICLE

Lors de son allocution du 14 juin, le président de la République a présenté de nouvelles mesures qui entrent en vigueur dès aujourd'hui, 15 juin, concernant le déconfinement des Français et l'ouverture des frontières de la France.

- **Réouverture totale des restaurants et cafés à Paris et en Île-de-France dès le 15 juin**

Depuis le 15 juin, la totalité du territoire, à l'exception de Mayotte et de la Guyane, encore en zone orange, est passée en zone verte. Cela signifie notamment la réouverture intégrale des cafés, bars et restaurants en Ile-de-France, dont seules les terrasses étaient autorisées depuis le 2 juin, dans le respect des mesures de distanciation physique et du protocole sanitaire applicable à ce secteur.

- **Réouverture des frontières intérieures à l'espace européen – espace Schengen**

Certaines restrictions concernant les déplacements sont également levées depuis le 15 juin. Les personnes en provenance de pays de l'espace européen (Etats membres de l'Union européenne ainsi qu'Andorre, Islande, Liechtenstein, Monaco, Norvège, Saint-Marin, Suisse et Vatican) peuvent donc entrer sur le territoire français sans restrictions
Une quatorzaine sera toutefois appliquée pour les passagers aériens en provenance de l'Espagne jusqu'au 21/06, et pour les voyageurs en provenance du Royaume-Uni, jusqu'à nouvel ordre, par application du principe de réciprocité vis-à-vis des mesures locales.

- **A partir du 1er juillet : ouverture graduelle des frontières extérieures à l'espace UE-Schengen**

A partir du 1er juillet, les visiteurs internationaux en provenance de pays tiers à l'espace européen - Schengen seront à nouveau accueillis en France de façon progressive et différenciée, selon la situation sanitaire des différents pays tiers,

et conformément aux modalités qui auront été arrêtées au niveau européen d’ici là.

Le président de la République a par ailleurs insisté sur la nécessité de continuer à respecter les règles de distanciation physique puisque la lutte contre l’épidémie est toujours d’actualité.